

N°50

Uchaux **i**nfos



Juillet 2025





Le mot du maire

Chères Uchaliennes, chers Uchaliens

Ce numéro de votre journal municipal est particulièrement copieux. A cela deux raisons : le prochain Uchaux Infos paraîtra au mois d'octobre et nous serons alors à moins de six mois de l'élection municipale et nous devons nous abstenir de toute information qui s'apparenterait à de la propagande électorale. Ce numéro est donc le dernier qui nous permette de faire le point sur nos actions et un rapide bilan de nos sept mois de mandat. Un temps court mais un travail intense, résumé dans ce numéro. Par ailleurs, pas moins de 11 pages relatent divers moments de la vie de notre commune, évident témoignage du dynamisme de nos associations qui offrent de multiples occasions de rencontres.

Qu'il me soit permis de mettre un terme à une polémique qui n'a pas lieu d'être concernant les adductions d'eau potable. Notre démarche qui va dans le sens de notre volonté de rendre des services publics aux habitants, ne fait que répondre à la loi du 30/12/2006 qui stipule que « chaque personne phy-

sique, pour son hygiène et son alimentation a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiques acceptables pour tous. »

Nous prenons en charge les infrastructures, il revient aux particuliers de payer les frais de branchement et les travaux à l'intérieur de leur propriété. Lors de mes mandats précédents, nous avons déjà doté certains quartiers d'eau potable sans, alors, soulever la moindre protestation de nos opposants de l'époque. Madame Lanthelme est bien placée pour le savoir.

Je tiens aussi à lever le doute sur notre impartialité concernant les subventions aux associations.

Non ! Les critères n'ont pas changé. Elles sont toujours attribuées sur projet et ne tiennent compte en aucune manière de l'engagement que peut avoir son président ou sa présidente ou quiconque parmi ses membres en faveur de la municipalité en place ou de ses opposants.

Je vous souhaite à tous un bel été. Sachez que nous restons à votre service. Durant toute la période estivale, il y aura toujours quelqu'un en mairie pour vous recevoir et vous écouter.

**Le maire
Joseph Saura**

Flash i infos

Uchaux

Octobre Rose

Rendez-vous le 4 octobre

*La collecte de soutiens-gorges continue
en mairie jusqu'au 15 septembre*

Bulletin municipal de la commune d'Uchaux

Conception : Mairie d'Uchaux

Directeur de la publication : Joseph Saura

Comité de rédaction :

Evelyne Guigue, Marion Hély, Céline Montagne, Eliane Sorrenti -Léonforte, Michèle Saura

Photos: Evelyne Guigue, Marion Hély, Michèle Saura, Gabriel Beltran,

Mickaël Fermal, Bernard Pérénon, Philippe Teston-Vigne

Imprimerie : Repro Concept à Pont Saint Esprit

Infos diverses

L'opération tranquillité vacances permet aux habitants de demander la surveillance de leur habitation lors de leurs absences prolongées. Des rondes de jour comme de nuit seront effectuées près de leur domicile durant leur absence.



Pour s'inscrire on peut

- S'inscrire en ligne sur le site : service-public.fr
- Se procurer un formulaire en mairie
- S'adresser à notre policier municipal

06 83 53 26 02

Du 15 juin au 15 septembre, la préfecture de Vaucluse communique chaque jour le niveau de risque « feux de forêt » qui détermine **les conditions d'accès aux massifs forestiers** (restriction ou interdiction) pour l'ensemble des usagers. Durant cette période, pour savoir si un massif est concerné par des restrictions d'accès,



- consultez le site internet de la préfecture de Vaucluse => <https://www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/>
- ou appelez le serveur vocal au : 04 28 31 77 11

L'arrêté municipal interdisant l'usage des barbecues sur l'ensemble de la commune est abrogé.

Le nouvel arrêté municipal n° 2025-107 (à voir en mairie ou sur uchaux.fr)

1^{er} cas : Barbecues situés **à plus de 200 mètres** des espaces boisés : aucune restriction ne s'impose

2^{ème} cas : Barbecues situés **à moins de 200 m** d'un espace boisé : des préconisations s'imposent: Entre autres:

- il doit être solidaire d'un mur de la maison,
- il ne peut être amovible,
- la cheminée doit être équipée d'une grille pour éviter la diffusion de brandons,
- il doit être positionné au centre d'une aire incombustible,
- une arrivée d'eau doit être prévue à proximité,
- les obligations légales de débroussaillage doivent être respectées,
- Les barbecues à gaz doivent être privilégiés.



La CCAOP a créé un **Point Info Tourisme** dans des locaux entièrement rénovés et joliment aménagés à côté de la Petite Epicerie. Les touristes mais aussi les locaux y trouveront une foule de renseignements pour découvrir ou redécouvrir la région ou pour connaître toutes les activités qui s'y déroulent.

Flora Fermal vous y accueille avec le sourire tout l'été
du lundi au samedi
de 10h à 12h et de 15h à 19h

Horaires d'été à la bibliothèque Georges Ducord

Mardi, jeudi, samedi 9h/12h



Invitation du maire aux nouveaux habitants

Vous êtes installés à Uchaux il y a peu de temps. J'aurais plaisir à vous rencontrer en mairie au jour et heure de votre convenance pour vous faire visiter nos locaux, vous présenter le personnel et les élus et répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser sur notre commune. Je vous remettrai quelques documents d'informations qui compléteront les échanges que nous pourrons avoir.

Il vous suffit de prendre rendez-vous au 06 86 08 65 12

Joseph Saura

Une bonne nouvelle

Dans sa séance du **28 février 2025**, le conseil municipal avait émis un vœu pour demander le retrait du projet agrivoltaïque prévu sur la commune de Mondragon en lisière nord d'Uchaux. Extrait de la délibération :

«D'une part le projet agrivoltaïque ovin de Mondragon va dénaturer le site naturel du massif d'Uchaux que l'on cherche à protéger pour son paysage et sa biodiversité, d'autre part il supprime des terres riches vouées à la viticulture dans l'appellation Massif d'Uchaux. En conséquence il est proposé d'appeler à ce que le projet tel que présenté le 7 février soit retiré. Après avoir entendu le rapporteur, le conseil municipal soutient à l'unanimité le vœu proposé ».

Une forte mobilisation contre ce projet a porté ses fruits

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels et Forestiers (CDPENAF) du Vaucluse, réunie le 3 Juillet, a donné un avis défavorable total au projet.

Cet avis laisse augurer d'un rejet de la part de Monsieur le Préfet.

La vie de la commune

Avec nos associations

Trois sangliers à la broche d'un poids moyen de 35 kg précédés par de savoureuses entrées et suivis de desserts tout aussi savoureux ont régalé les 52 convives qui étaient les invités des chasseurs de gros gibier de la **Société Saint Hubert**.



La cabane du chemin Saint Michel abandonnée par les chasseurs il y a quelques années était devenue un dépotoir, un lieu de rencontres nocturnes et sûrement de trafics en tous genres. Dix chasseurs de gros gibiers ont entrepris en avril la remise du terrain en état. Bravo messieurs.

LES ESTIVALES 2025



Les deux premières soirées des Estivales proposées par **Lecture Passion** ont ouvert la saison des concerts d'été



Dans la aula du château du Castellias, **Jean David Paloyan** à la clarinette et **Hélène Andréozzi** au piano ont enchanté leur auditoire avant que ne souffle un vent de jeunesse dans ce lieu millénaire avec quelques airs interprétés avec des types de clarinette variés par de jeunes élèves du conservatoire d'Avignon.



Association les amis de l'église St Roch

La seconde soirée était organisée en partenariat avec les amis de l'église Saint Roch. L'église des Farjons avait largement fait le plein. Le public a applaudi chaleureusement les quinze guitaristes de l'orchestre de **Guitares de Provence** qui ont offert un programme varié allant de Bach à Michael Jackson avec une incursion ensoleillée dans la musique espagnole.





Les Cigales n'ont pas attendu l'été pour chanter

La salle des Farjons affichait complet pour le concert des **Cigales d'Uchaux**. Un concert inspiré par la célébration du 80^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale et la publication d'un album consacré au célèbre poème de Paul Eluard, *Liberté*, édité clandestinement en 1942. Conduit par leur cheffe de chœur Sylvie Nody, accompagnée au piano par Lydie Lagreste, rejointe parfois par Michel Gallet à la guitare, l'ensemble vocal a chanté la liberté sur des vers de chan-

sons et de poèmes connus ou moins connus, des moments d'émotion accueillis par des tonnerres d'applaudissements.

Après tant d'heures de travail et d'efforts pour préparer ce concert, les Cigales avaient besoin d'un peu de détente. Un karaoké échevelé, réservé aux choristes leur en a donné l'occasion.

L'ensemble vocal a été sollicité pour clôturer la messe lors de l'inauguration de l'église des Farjons.



Fin d'année chargée chez les Déjantés. Après le séjour à Méjanès le Clap puis la matinée découverte qui ont mobilisé tous les responsables de l'école de VTT, c'était l'heure des récompenses. Le membre le plus assidu de chaque groupe a été récompensé par une encyclopédie du vélo ou un ouvrage technique sur le VTT, saluant ainsi son implication et sa régularité tout au long de la saison. Même si les podiums n'ont pas été atteints cette année, un clin d'œil a été adressé aux jeunes ayant pris part au Critérium National pour leur engagement sur une édition particulièrement exigeante.

Le comité d'animation sur tous les fronts



Le comité d'animation a organisé pas moins de trois manifestations en six semaines. Ses responsables ont veillé à satisfaire tous les goûts et tous les âges en respectant les traditions de la commune avec des repas assis sans négliger les publics plus jeunes. Toutes les soirées ont fait le plein que méritait l'investissement remarquable de tous ces bénévoles.

Une paella qualifiée d'anthologie par 152 convives, un DJ Lulu qui a su mettre le feu à la soirée, une organisation au top. Le printemps a été dignement fêté.



31/05



21/06



On a dansé jusqu'au bout de la nuit pour la fête de la musique.



place de la mairie pour la fête nationale.



13/07

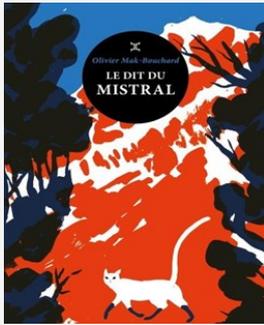
Aïoli , bal populaire, Marseillaise..... traditions respectées sur la



Le Cercle de lecture Pagnol a décerné ses prix littéraires

Une fois par mois, des mordus de lecture se réunissent pour échanger autour de deux romans qui leur sont proposés par l'animatrice Annick Groux. En cette fin de saison, les lecteurs ont été invités à voter pour leurs trois ouvrages préférés.

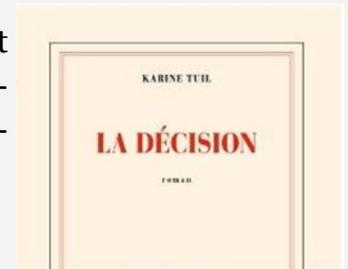
Sont arrivés premiers exæquo



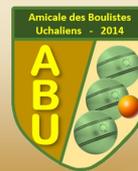
« Le Dit du Mistral » de Olivier MAK BOUCHARD

Un régal de lecture qui mêle réalité et fables anciennes. Ce livre explore la complicité et l'amitié entre deux archéologues amateurs. Une ode à la Provence.

« La Décision » de Karine TUIL



Livre passionnant comme tous ceux de Karine Tuil. Elle nous fait pénétrer dans l'intimité des juges antiterroristes qui portent une énorme responsabilité en libérant peut-être un tueur potentiel ou en maintenant en prison un prévenu qui ne demande qu'à se réinsérer dans la société. Terrible décision à prendre.



38 amoureux de la petite boule, dont 10 dames, se sont amicalement affrontés lors du **tournoi de pétanque** organisé par l'Amicale des bouillistes uchaliens. Jo Canino, Eric Tourniaire et Alain Dubernard se sont partagés le titre de vainqueurs du tournoi et ont reçu leur coupe tandis que, comme le veut la tradition du club, tous les participants sont repartis avec un lot attribué par tirage au sort.

COTÉ
RESTAURANT
SUD

3395 Route d'Orange
84100 UCHAUX

fermé mardi et mercredi

www.restaurantcotesud.com



réservation conseillée au **04 90 40 66 08**

Les soirées théâtrales à la Galle



Avec les ateliers d'adultes



Avec le Théâtre de la Ronde



Avec l'atelier des adolescents

Un méchant mistral aurait bien voulu gâcher la soirée. Raté ! Bien qu'exportée dans la salle des jardins où plusieurs spectateurs ont dû rester debout, la soirée proposée par le Petit Théâtre d'Uchaux pour présenter le travail de l'année des adultes inscrits à ses ateliers a été une belle réussite et l'occasion pour le public de découvrir les talents insoupçonnés de leurs voisins, leurs amis ... Le Théâtre de la Ronde de Sorgues dont l'excellence n'est plus à démontrer a brillamment poursuivi la soirée avec son spectacle bâti autour de chansons et

de poèmes connus ou moins connus de Boris Vian. Quelques jours plus tard les adolescents ont pu présenter leur spectacle à l'extérieur, ils ont été applaudis par un public nombreux.

Avec les Berlinger's'



La Cie théâtrale d'Uchaux avait invité La troupe de théâtre amateur de Carpentras «Les Berlinger's'». Les 40 comédiens chanteurs danseurs et les cinq musiciens conduits par Frédéric Durand ont été très applaudis pour leur prestation dans la comédie musicale *Dames Pirates*.

GROUPE BRAJA

Aujourd'hui, notre Groupe est fort de :

- 700 salariés
- 14 sociétés de travaux
- 1 laboratoire central agréé Laboroute
- 11 postes d'enrobage
- 1 usine de liants

Nos activités :

- Aménagement Publics
- Travaux routiers
- Electrification et éclairage public
- Réseaux humides
- Espaces verts



Retraitement des matériaux de chaussée à 100 %



Voies douces enrobés drainants – Lutte contre les îlots de chaleur



Désimperméabilisation



Aménagements urbains



Travaux routiers



Industries

BRAJA VESIGNE

Siège Social : 21 Av. F. Mistral
84100 ORANGE
Tél. : 04 90 34 34 42



CRÉATEUR
& CONSEILLER
PATRIMONIAL

06 12 80 78 91
gabriel@beltran-patrimoine.com

1160, CHEMIN DES MAJURANNES
84100 UCHAUX

IMMATRICULÉ A L'ORIAS N°18008422 - WWW.ORIAS.FR

Imprimex & co

IMPRIMERIE // SIGNALÉTIQUE // SÉRIGRAPHIE

PROFESSIONNELS // PARTICULIERS // ASSOCIATIONS...

84500 BOLLÈNE // Tél. 04 90 30 55 70

email : info@imprimexandco.fr // @ImprimexAndCo

www.imprimexandco.fr



3G immo
CONSULTANT

Réseau National Immobilier
www.3gimmobilier.com

Florence VANDEVYVER
Agent commercial
RSAC 794 702 407 CARTE PRO T142674

06 60 03 14 32
fvandevyver@3gimmobilier.com
www.3gimmobilier.com/vandevyver



TERRASSEMENT TRANSPORT

Trou piscine
Aménagement terrain
Voies et réseaux
divers
Chemins et Parkings
Fondations
Enrochements
Assainissement
Vente sable, gravier,
etc...

ENTREPRISE
COUVERTE PAR UNE
RESPONSABILITE
DECENNALE



ENTREPRISE
PLOCH Jean Michel
400 chemin du Pétardier
84100 UCHAUX

Portable : 06.10.31.01.19

Tél: 04.90.40.61.08

**25 ans d'expérience à votre service sur notre
commune d'Uchaux. Devis gratuits.**

Bc

CRÉATION

coiffeur mixte · barbier



Les ateliers d'art floral d'Eliane Léonforte sont organisés un samedi par mois autour d'un thème lié à la saison ou à une fête. Eliane intervient bénévolement, les participants ne paient que le prix des fournitures et repartent avec leur réalisation.

Les ateliers reprendront à la rentrée.

Contact : 06 20 35 25 81



Cinq bénévoles du **comité communal des feux de forêts** ont assisté à l'assemblée générale des CCFF suivie d'une fête pour marquer les 30 ans du dispositif dans le Vaucluse. 500 bénévoles sur les 1200 que compte le département étaient présents à la manifestation qui s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités.



Depuis le 15 juin, nos 15 bénévoles sont en patrouille deux fois par semaine dans le massif pour des missions de surveillance, d'information du public, pour signaler des départs de feux ou apporter un appui logistique aux services de secours. D'ici au 15 septembre, ils effectueront potentiellement 37 jours de garde avec les pompiers à la vigie de Mornas, chaque membre sera de permanence pendant trois jours et effectuera deux semaines de patrouille dans le massif. Le 15 Juillet ils prendront, enfin, livraison de leur 4X4 porteur d'eau.



Les pompiers du GIFF (groupe d'intervention des feux de forêts) de Vaucluse seront bien là tout l'été près du cimetière de la Galle pour veiller sur notre sécurité au regard des feux de forêts, chaque jour où l'hygrométrie de l'air et de la végétation et la vitesse du vent mettront le massif en risque sévère incendie.

Avec Uchaux Tennis Club



Du 1^{er} au 29 juin, le **tournoi de tennis du Castellas** a animé la commune et mobilisé les bénévoles qui ont œuvré à son organisation dans l'ambiance conviviale qui est dans l'ADN du club . La soirée moules frites a rencontré un beau succès.



131 joueurs dont 25 dames étaient inscrits au tournoi. 160 matchs se sont joués . Les finales spectaculaires se sont déroulées en présence d'un nombreux public.

Le palmarès

Vainqueur messieurs : Christophe Edaleine de Saint Paul Trois Châteaux

Vainqueur dames : Anaïs Hilaire de Caderousse

Vainqueur consolante messieurs : Julien Creysson de Piolenc, ancien président du Tennis Club d'Uchaux

Vainqueur consolante dames : Clara Marseilles d'Uchaux



Bernard Fèbre et Pascal Bermond, deux Uchaliens « tractophiles » et un de leurs amis de Piolenc étaient au départ le 7 juin pour la montée du Ventoux en tracteurs. Bernard, au volant d'un tracteur Ferguson de 1973, sur lequel il a déjà fait deux fois cette montée. Pascal, aux commandes de son tracteur dauphinois Ils seront tous deux présents le 14 septembre à la manifestation AUTO MOTO TRACTO RETRO.

Dans nos quartiers

Les fêtes des voisins sont toujours des occasions de moments conviviaux et de découvertes de talents culinaires, ou autres, au sein des habitants du quartier.



A la Vignasse



Aux Majuranes



A Hauteville

Le temps des assemblées générales

Chez Liszt en Provence



L'assemblée générale a donné l'occasion à Thérèse et Marc Français de revenir sur la saison 2024. Si, une nouvelle fois, la qualité artistique a bien été au rendez-vous, le bilan laisse apparaître une légère baisse du nombre des entrées par rapport aux années précédentes et un faible excédent budgétaire de 314€. Afin de mieux maîtriser les dépenses malgré les augmentations des cachets des artistes, il est envisagé de ne pas renouveler la location de gradins, de revenir à deux niveaux pour l'espace réservé au public et de baisser le prix des places pour les jeunes. Le 28ème festival offrira aux mélomanes huit concerts entre le 27 juillet et le 16 novembre.

Toutes les soirées seront annoncées sur les divers supports de communication de la mairie.

Billetterie en ligne : www.liszt-en-provence.com

Avec l'association de défense pour la qualité de la vie et du tourisme dans le Haut Vaucluse

20/06

Une grande partie de la réunion de l'assemblée générale a été consacrée par le président Pierre Simler à revenir sur l'annulation par le tribunal administratif de Nîmes du plan d'exposition au bruit (le PEB) de 2022 contre lequel l'association avait présenté un recours. Il a été rappelé que le PEB n'est qu'un document d'urbanisme et qu'il n'a aucune vocation à décider ou à s'élever contre le niveau sonore et les modalités d'activité de la base aérienne.

L'association reste mobilisée aux côtés de la municipalité pour demander une renégociation de la charte afin qu'elle soit adaptée aux évolutions des activités actuelles de l'aérodrome ainsi que le retour d'un référent à la BA 115 pouvant répondre aux questions ou doléances des citoyens.

Des graphiques issus du sonomètre acquis par l'association et enregistrant les activités aériennes et leurs volumes sonores ont été projetés à l'assistance.

Avec nos écoliers

Une fête de l'école endiablée sur les airs de l'an 2000



Parents, grands parents, arrière-grands parents, amis, voisins, anciens élèves, élus... , ils étaient tous là pour applaudir les enfants qui, des plus petits aux plus grands, ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour faire honneur à leurs enseignants. Un final endiablé a réuni tout le monde comme un symbole de la belle synergie qui règne autour de l'école entre parents, enseignants et municipalité et dont Sylvain Belmonte, directeur du groupe scolaire, n'a pas manqué de se féliciter.

Une pluie de cadeaux pour les CM2



L'association des parents d'élèves a offert une trousse garnie et une clé USB. Pour la mairie c'était l'inévitable calculette réglementaire mais aussi, comme le veut une habitude pérennisée depuis 15 ans, un baptême de l'air. Si les parents ont apprécié de voir ainsi se réduire, un peu, la facture des fournitures scolaires, leurs enfants ont surtout apprécié de se retrouver à l'Aero club du Plan de Dieu. Une jolie façon de prendre son envol vers le collège.



Le repas de l' APE

Préparé par Fred le cuisinier du restaurant scolaire, le repas organisé par l'APE après la fête de l'école, a réuni près de 500 convives. Les parents se sont donnés sans compter pour gérer le service de manière impeccable.



En attendant les vacances



Durant l'année scolaire, la CCAOP a organisé à l'école des ateliers ludiques pour sensibiliser, de manière vivante, les enfants à la nécessité de **trier les déchets**. Un spectacle « *Eh Oh les poubelles* » a été

offert aux élèves avec la Cie *Le chapiteau vert*. Les enfants se sont montrés très réceptifs, répondant avec enthousiasme aux sollicitations des comédiens pour jouer le jeu.



Un mur de l'école maternelle est désormais recouvert d'une **fresque** de 10 m2 aux couleurs éclatantes réalisée par les élèves de Françoise Pesenti et Catherine Boeglin.

Un important travail pédagogique a

été réalisé par les enseignantes en amont du projet. Elles ont fait appel à un pro du street art, l'artiste peintre graffeur Klemz, pour finaliser cette oeuvre collective. Le vernissage a eu lieu en présence des parents, du maire et de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale.



L'école élémentaire a été l'une des sept écoles du Vaucluse à participer au **projet pédagogique** initié par les Chorégies d'Orange. Après une sensibilisation en classe par Paulin Reynard, directeur de production des Chorégies, nos écoliers ont été reçus au théâtre antique où, avec quelque 400 autres élèves, ils ont participé à des ateliers variés et pu visiter les coulisses.

La vie municipale



à cette initiative citoyenne.

17/05 Près de 50 personnes ont répondu à l'appel lancé par la municipalité « **nettoyons notre village** ». Équipés par la CCAOP, de gilets, de gants et de sacs différenciés selon les déchets, ils se sont déployés sur tout le vaste territoire de la commune. Le bilan de l'opération a révélé le civisme des habitants dans les quartiers et les hameaux et l'incivisme des automobiles qui jettent le long des routes, par les fenêtres de leurs véhicules, des déchets en tous genres. Les jeunes du Club des Déjantés ont également participé l'après-midi dans les bois d'Uchaux



En novembre 2024, la campagne électorale avait contraint à reporter l'inauguration officielle de l'église Saint Roch, réouverte après de longs

travaux de mise en sécurité. Celle-ci s'est finalement déroulée le 14 juin devant de nombreux habitants des Farjons et d'ailleurs. Dans une courte allocution le maire a rappelé les travaux indispensables réalisés par la municipalité précédente et assuré que son équipe s'inscrivait dans la continuité avec de nouveaux travaux prévus pour sauvegarder ce patrimoine. La cérémonie toute simple a été suivie d'une messe chaleureuse célébrée par le Père Pierre.



Dans le cadre de la compétence vie économique, les élus de la CCAOP visitent une fois par mois une entreprise du territoire de la communauté de communes. Conduits par Julien Merle, président de la CCAOP, ils ont été reçus par Catherine Somagaggio dans sa Petite Epicerie. Ils ont apprécié l'aménagement des locaux, la variété des articles et des services proposés, les prix compétitifs et... le sourire de l'épicière.



09/07 Le marché nocturne, organisé par les producteurs du marché du mercredi en collaboration avec la municipalité, a connu un beau succès et les derniers arrivés n'ont pu goûter aux assiettes gourmandes. Le fifre et le tambourin de Jocelyn Carre ont conféré à la soirée une belle ambiance provençale.



27 jeunes ayant eu 18 ans dans l'année ou qui les auront d'ici mars 2026, 11 jeunes filles et 16 garçons, inscrits d'office par l'Insee sur les listes électorales, ont été invités à une cérémonie à la fois chaleureuse et solennelle au cours de laquelle le maire, entouré des élus, leur a remis leur livret citoyen. Huit seulement ont pu être présents, les autres étant retenus par leurs études ou leur job d'été. Deux étaient représentés par leurs parents. Le même jour, quatre Uchaliens ont reçu leurs médailles d'honneur du travail.

Jeunes majeurs : *Ilian Barrak, Maelys Beaudrillard, Léa Blauward, Célestin Bobichon, Louis Boisdron, Tristan Borgomano, Emmie Boyer, Romane Canino, Elsa Courtial, Loïc Dosseto, Nicolas - Maxym Dudouit, Julien Galindo, Marie Humbert, Nina Icole, Bastien Jourdan, Baptiste La Sala-Timéri, Lucas Farge, Hoani Montsanto, Thibault Pacheco, Célian Pavier, Léontine Perier, Livio Pic, Chloé Rousseau, Vincent Roustant, Jeanne Senet, Gabriel Smith, Corentin Solbès.*

Médailles du travail : *Julien Tramier : Argent. David Marseillès : Argent et Vermeil. Geneviève Roustant : Vermeil. Manuel Graciano : Grand Or.*

Le travail des commissions mixtes

Les commissions mixtes sont composées d'élus et de citoyens qui se sont portés volontaires pour y participer. Elles sont destinées à recueillir les avis de nos concitoyens sur divers sujets. Leur rôle est consultatif. Deux réunions se sont tenues au mois de juin.

26 juin : la commission agriculture: présidée par le maire entouré de six élus et de quatre représentants du monde agricole. Étaient également présents le directeur général de la CCAOP qui détient la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (la GEMAPI) ainsi que le cuisinier du restaurant scolaire.

Ont été abordés les points suivants : le bilan du marché de producteurs, l'optimisation du circuit court pour le restaurant scolaire, la prévention des inondations et la création de trois bassins de rétention, le problème de la gestion des sangliers et des ragondins destructeurs des berges des cours d'eau, la circulation des engins agricoles sur les chemins ruraux et le partage des voies avec les cyclistes dans le cadre du plan vélo.

30 juin : la commission travaux, voirie : présidée par Pierre Simler, 1er adjoint, assisté de Richard Barré, 5ème adjoint délégué à l'urbanisme. Six personnes non élues étaient présentes. Il a été porté à leur connaissance l'avancement des divers travaux réalisés ou en cours de réalisation, ainsi que les prévisions d'entretien de la voirie. Ces travaux sont détaillés dans les pages suivantes.

CCB
 Entreprise de Nettoyage
 Industriels & particuliers
 Et repassage!

1732 route d'uchaux 84420, Pislenc
 06.68.75.07.31
 cathy.burgdorff@orange.fr

Depuis 2004

L'AGENCE EXPERTIMO

Transactions - Locations - Gestions - Pro



Marion HELY
 06.25.67.24.70

marion@agenceexpertimo.fr
 38 Place André Bruy Orange

Agent commercial EI 832 955 181 RSAC AVIGNON CFI 840102018000024015

MICHAEL
 Pic

Maitre artisan

Plomberie / Sanitaire
 Chauffage / Climatisation
 Pompe à chaleur
 Ramonage bois et fioul

Zinguerie

06 84 54 38 43

84 100

04 90 30 91 44

UCHAUX

FERRONNERIE
 SANCHEZ
 OLIVIER
 MAITRE ARTISAN D'ART

715, Quartier Pan Perdu - La Blancharde
 84100 UCHAUX

06.89.39.06.50 / 06.86.13.54.74

sanchezferonnerie@gmail.com



Gondran
 Valentin

Artisan Carreleur

Carrelage intérieur et extérieur :
 Pierre - Sol - Faïence - Douche à l'italienne
 Tour de piscine - Terrasse

Chapiste

Applicateur agréé de chape liquide & de béton

Neuf & Rénovation

Particulier et professionnel

06 84 12 29 17

84100 UCHAUX - valentin.gondran@laposte.net

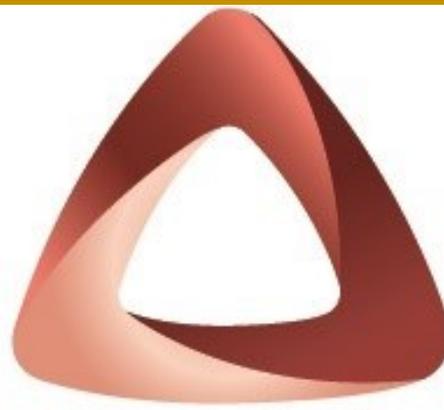
Suivez-nous!
 Gondran
 valentin

Château de
 Massillan

CHÂTEAU HÔTEL
 BIO SPA
 RESTAURANT LE M
 BISTRO MADI
 SÉMINAIRES

Tel. 04 90 40 64 51

chateaudemassillan.fr



TPR
 TRAVAUX PUBLICS



Ils sont terminés

◆ Travaux d'élagage sur les chemins Vieux Mas et Majuranes **2 412€**

- ◆ Travaux de débroussaillage Voie Romaine , Majuranes et Voie Douce **3 756€**
- ◆ Curage chemin de la Cabanole, fossé ouest de l'école élémentaire **900€**
- ◆ Création d'un caniveau pour la gestion des eaux pluviales au Vincenty **2 820€**
- ◆ Travaux d'installation de l'électricité au Castellas **10 556€**
- ◆ Prise en charge financière de la fresque de l'école maternelle **2 700€**
- ◆ Fin de la tranche ferme de la Voie Douce des Vincenty à la Galle, signalétique qui s'y rapporte et installation de bancs **280 000€**
- ◆ Fin de l'aménagement du logement au-dessus de la Petite Epicerie **340 000€** (hors achat)



Réaménagement de l'espace naturel au nord du cimetière de la Galle

Le boulodrome des pins a été rénové (**11 736€**). L'emplacement marque le début de la Voie Douce pour les tranches optionnelles conduisant de la Galle au Farjons. Le marché global pour ce chantier est de **350 000€** . Une table de pique-nique supplémentaire est installée. Il y aura des toilettes pendant la période estivale. Le panneau d'agglomération sur la D11 sera déplacé de 500 mètres en amont pour que la vitesse soit limitée à 50 km/h.





Ils seront réalisés pendant la période estivale

- ◆ Restaurant scolaire : travaux de maçonnerie sur une fissure et pose de gouttière pour éviter les infiltrations, travaux d'étanchéité de la terrasse, remplacement du puits de lumière, pose de résine sur le sol de la cuisine **48 000€**
- ◆ Ecole élémentaire : Aménagement d'une petite salle qui recevra une classe : sas d'entrée, ouverture sur la cour, remplacement de la clim **15 621€**
- ◆ Reconstruction des deux courts de tennis et nettoyage de la toiture du bâtiment **94 135€**
- ◆ Création d'un cheminement piéton du parking des Jardins vers les entrées des écoles **34 943€**
- ◆ Adduction d'eau potable chemin de la Combe des Cabres et Combe de Paris **36 380€** (restent à la charge financière des habitants les branchements et le réseau d'eau à l'intérieur de leur propriété)

Par la CCAOP : pose de gabions autour des poubelles enterrées et travaux pour prévenir les inondations dans la cour de l'école élémentaire

Ils débuteront après la rentrée

- ◆ 2^{ème} tranche des travaux à l'église Saint Roch : maçonnerie et électricité, **67 661€**, réparation des vitraux **9 934€**, restauration du mobilier **13 595€**
- ◆ Corps de garde du château du Castellans : étanchéité **33 400€**
- ◆ Travaux de voirie : chemin de la Combe des Cabres et Combe de Paris, chemin des Violettes, chemin de la Gardette, chemin Saint Michel, réfection du trottoir RD11 à la Galle **90 301€**
- ◆ Pose de panneaux de signalisation routière
- ◆ Travaux sur les chemins non goudronnés : parking chemin de la Gazière et chemin de la Fontaine **11 000€**
- ◆ Travaux de réparation des bornes incendie **14 000€**
- ◆ Voie Douce : poursuite des tranches optionnelles
- ◆ Bâtiments communaux : rénovation thermique qui devrait être terminée en février 2026

Pour l'ensemble de ces travaux, des subventions d'un montant total de **321 819€** ont été **obtenues à des titres divers**. Elles ne concernent pas l'aménagement du centre bourg, la Voie Douce, l'épicerie et la rénovation thermique des bâtiments communaux.



Que retenir des conseils municipaux ?

Conseil municipal du 4 juillet 2025

- Trois délibérations: -2025-57, 2025-58 et 2025-59 concernaient des demandes de subventions
Elles ont été adoptées à l'unanimité
- Délibération 2025-61 en vue d'adopter un accord local sur la répartition des sièges au conseil communautaire pour la mandature 2026 / 2032
Adoptée à l'unanimité
- Délibération 2025-60 : projet de révision du SCOT du bassin de vie d'Avignon
Adoptée à l'unanimité

Quand vous lirez ces lignes, les coureurs du **Tour de France** seront bien loin d'Uchaux. Même si on a eu à peine le temps de les apercevoir sur la petite distance qu'ils ont parcourue au Farjons, le Tour laissera un fort souvenir aux spectateurs mais aussi à la petite équipe opérationnelle qui s'était constituée autour du premier adjoint et du policier municipal qui ont multiplié pendant de longs mois, réunions de préparation en préfecture ou en mairie pour que tout se passe bien. Merci à eux mais aussi à tous les bénévoles du CCFF et des associations qui sont venus leur prêter main forte le jour J.



06 26 93 88 45
beebyby.fr



BEE by BY

miels de provence
massif d'uchaux
certifié & labélisé




Le mot de l'opposition

Le tribunal administratif de Nîmes a rejeté le référé esté en justice contre Mme Lanthelme par la municipalité actuelle : **Frais de procédure à la charge de la commune 4000€ !**

Arrosage, complaisance : nous assumons nos propos:

Où vont les subventions ? Les critères ont changé ?

- 1000€ à l'association de défense de la qualité de vie dont le président est le 1^{er} adjoint.

- 3500€ à l'association du personnel communal pour renforcer la cohésion. Si l'intention est louable, on peut s'étonner d'offrir une subvention avec l'argent des contribuables pour un marché de Noël qu'ils n'organiseront pas.

Une gestion marquée par la complaisance : prise en charge financière de l'adduction d'eau en faveur de particulier

Budget école : **ZÉRO** Embellissement du village : 500 000 €

Jugez-vous nos réalisations inutiles, de prestige ?

- Restauration du petit patrimoine, toiture de l'église des Farjons
- Une place sécurisée, agréable
- Remise en état de l'épicerie, création du logement
- Jeux pour les enfants, agrès pour les adultes
- Réfection du city stade
- Cour de l'école maternelle
- Début de la liaison douce

DES PROJETS POUR TOUS, SUBVENTIONNÉS VOTÉS

Le maire prône le dialogue, mais avec qui ?

Le Maire a donné la parole à Mme Lanthelme pour aussitôt préciser qu'il lui répondrait mais qu'elle n'aurait pas droit de réplique **Démocratie ?**

On laisse croire que tout commence avec eux, comme si rien n'avait été fait avant.

Des questions ?

Christine Lanthelme
0637844388.

lanthelmechris@gmail.com

Jacqueline Jourdain
0604058636.

jajouja84@gmail.com

Cyrille Michel
0777803935
cnipmichel@gmail.com

Une observation : 2 589 signes ou 1 200 signes ?

« Le mot de l'opposition » occupe une place beaucoup plus importante que d'ordinaire. Les élus de l'opposition n'ont pas respecté l'article 24 du règlement intérieur du conseil municipal, adopté à l'unanimité dans sa séance du 25 janvier 2025, identique à celui que Mme Lanthelme avait, elle-même, fait adopter durant son mandat, stipulant que cette tribune doit comporter « au maximum 1 200 signes, espaces compris, signatures non comprises ». La rubrique compte 2 589 signes, espaces compris, signatures non comprises. Nous aurions pu le couper après le 1 200 ème signe. Je ne suis pas un homme de censure. Nous vous laissons juges de ces élus qui ne respectent pas les règlements qu'ils ont eux-mêmes adoptés.

J. Saura

Décision du tribunal administratif concernant la diffusion par Madame Lanthelme du « *Petit Uchalien* » pour son usage personnel

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NÎMES

N°2501172

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE D'UCHAUX

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

M. Philippe Peretti
Juge des référés

Le juge des référés

Ordonnance du 28 mai 2025

Vu la procédure suivante :

Par une requête et des mémoires, enregistrés les 25 mars, 16 avril et 24 avril 2025, la commune d'Uchaux, représentée par le cabinet CLL avocats, demande au juge des référés :

1°) d'enjoindre à Mme Christine Lanthelme, en qualité de directrice de la publication, de faire cesser la distribution du 1^{er} numéro du « Petit Uchalien » ainsi que l'utilisation de l'intitulé « Le Petit Uchalien » pour les communications papiers et/ou numériques du groupe d'opposition « Vivre Uchaux », et ce, sous astreinte de 1 000 euros par jour de retard, à compter de la notification de l'ordonnance à intervenir ;

2°) d'enjoindre à Mme Christine Lanthelme, en qualité de directrice de la publication, d'insérer dans un prochain numéro du bulletin du groupe d'opposition « Vivre Uchaux » un encart destiné à informer les lecteurs de la décision à intervenir lui interdisant d'utiliser le titre et le logo « Le Petit Uchalien » pour ses communications sous forme papier et électronique, et ce, sous astreinte de 1 000 euros par jour de retard, à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la notification de l'ordonnance à intervenir ;

3°) d'enjoindre à Madame Christine Lanthelme, en qualité d'administratrice, de procéder à la suppression du groupe Facebook « *Mairie d'Uchaux* », et ce, sous astreinte de 1 000 euros par jour de retard à compter de la notification de l'ordonnance à intervenir ;

4°) de mettre à la charge de Mme Christine Lanthelme une somme de 4 000 euros en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Elle soutient que :

- la mesure sollicitée est urgente et utile dès lors que la diffusion du bulletin d'informations municipal constitue une mission de service public, et qu'il est porté atteinte au bon fonctionnement du service par l'utilisation par le groupe d'opposition municipal pour des fins politiques de ce journal,

- aucune décision ne fait obstacle au prononcé de cette mesure, qui ne se heurte à aucune contestation sérieuse.

Par un mémoire en défense enregistré le 14 avril 2025, Mme Christine Lanthelme conclut au rejet de la requête.

Vu les autres pièces du dossier.

Vu le code de justice administrative.

Le président du tribunal a désigné M. Peretti, vice-président, pour statuer sur les demandes de référé.

Considérant ce qui suit :

1. Aux termes de l'article L. 521-3 du code de justice administrative : « *En cas d'urgence et sur simple requête qui sera recevable même en l'absence de décision administrative préalable, le juge des référés peut ordonner toutes autres mesures utiles sans faire obstacle à l'exécution d'aucune décision administrative.* ». Ces dispositions permettent à l'administration de s'adresser au juge administratif des référés pour obtenir, lorsqu'elle n'a pas elle-même le pouvoir de les prendre, des mesures à caractère coercitif à l'encontre de personnes privées afin de lui permettre de remplir normalement les missions de service public dont elle est investie. Dans ce cas, le juge des référés doit alors veiller à ce que cette demande présente un caractère d'urgence. L'urgence doit s'apprécier objectivement et globalement. Enfin, la condition d'urgence s'apprécie à la date de la présente ordonnance.

2. La rédaction, l'édition et la diffusion par la commune d'un bulletin d'informations communales ont pour objet la réalisation d'une mission de service public. Ainsi, la publication par l'ancienne maire de la commune d'Uchaux d'un bulletin d'informations municipales avec le même titre et le même logo que les anciens bulletins d'informations municipales alors même que l'actuel maire envisage d'en adopter le titre et le logo dans les prochaines éditions, est de nature à provoquer une confusion pour les administrés de la commune et à nuire au bon fonctionnement du service public.

3. Pour justifier de l'urgence qu'il y aurait à enjoindre les mesures sollicitées, la commune d'Uchaux se borne à soutenir que la diffusion d'un journal du même nom par Mme Lanthelme, ancienne maire de la commune, que le bulletin d'informations municipales porterait une atteinte au bon fonctionnement du service public. Toutefois, malgré l'atteinte constituée au bon fonctionnement du service public par Mme Christine Lanthelme par la diffusion du journal « Le petit Uchalien » en mars 2025, cette dernière s'est engagée à ne plus effectuer de telles publications à l'avenir. Dans ces conditions n'est pas établie une situation d'urgence au sens de l'article L. 521-3 du code de justice administrative.

4. Il résulte de ce qui précède qu'à défaut d'urgence particulière, la requête de la commune d'Uchaux doit être rejetée en toutes ses conclusions.

ORDONNE :

N° 2501172

3-

Article 1^{er} : La requête de la commune d'Uchaux est rejetée.

Article 2 : La présente ordonnance sera notifiée à la commune d'Uchaux et à Mme Christine Lanthelme.

Fait à Nîmes, le 28 mai 2025.

Le juge des référés,



P. PERETTI

La République mande et ordonne au préfet de Vaucluse en ce qui le concerne ou à tous commissaires de justice à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision.



Eva PAQUIER

Le jugement du tribunal administratif nous satisfait pour deux raisons :

- ⇒ *La diffusion par Madame Lanthelme du Petit Uchalien (titre du journal municipal sous sa mandature) à son usage est bien reconnue comme de nature à provoquer une confusion pour les habitants de la commune et **à nuire au bon fonctionnement du service public.***
- ⇒ *Madame Lanthelme s'est engagée à ne plus effectuer de telles publications, autrement dit, elle a reconnu sa faute et promis : « **Je ne le ferai plus** ».*

Dans ces conditions, nous acceptons la décision du juge et nous n'irons pas en cassation.

*J.Saura
Maire d'Uchaux*

Nos supports de communication changent de look



Uchaux
Mairie Infos



Uchaux.fr



A l'honneur



Précieuses collaboratrices des élus, rouages indispensables pour le bon fonctionnement de la municipalité au service des habitants, quatre employées municipales ont été décorées de la médaille du travail .

Loriane Ramsay : médaille argent

Sophie Chapon: médaille vermeil

Régine Roustan : médaille or

Solange Robert : médaille vermeil

Carnet

Félicitations à

Christelle Pognant-Gros et Christophe Landry

Mathilde Ríos et Jérôme Veyrier

Sindy Calzavara et Morgan Simon

Audrey Blanc et Antony Fernandes

Bienvenue à

Owen Ortiz

Léo Gago-Condraux

Amédée Philippe Payan

Ils nous ont quittés

Nicolas Langlasse

Robert Laurent

Nos services publics

MAIRIE D'UCHAUX

04.90.40.62.40

Tél perso Maire
06 86 08 65 12

Mail : accueil@uchaux.fr

Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8 h à 12 h / 14 h à 17 h
Mercredi 8h à 12h

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

04.90.40.69.97

Lundi, mercredi :

de 14 h à 17 h

Jeudi, samedi :

de 9 h à 12 h

COMITE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Lundi, mardi, jeudi
de 14 h à 15 h15

AGENCE POSTALE

04 90 40 65 50

Lundi : 8h15 – 11h / 15h30 – 16h45

Mardi : 8h15 – 11h

Mercredi : 8h15 – 11h

Jeudi : 8h15 – 11h / 15h30 – 16h45

Vendredi : 8h15 – 11h

Samedi : 8h15 – 11h15

GARDERIE

ouverte à partir de 7h15

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

de 16h30 à 18h30

SERVICE URBANISME

Lundi, mardi, jeudi
et vendredi
de 8 h à 12 h

DECHETTERIE PIOLENC

Du 01/10 au 31/05

8 h/12 h-14 h/17 h

Du 01/05 au 30/09

Journée continue 7h/14h
Fermée le jeudi tout le jour

BUS FRANCE SERVICE

Tous les vendredis de 9h à 11h

Place Gisèle Caillat

Le Maire, les adjoints
et les conseillers municipaux
reçoivent sur rendez-vous.

POLICIER MUNICIPAL

06 83 53 26 02

Joignable aux heures d'ouverture de la mairie
Sauf mercredi

Agenda

Que faire à Uchaux cet été ?

24 juillet 21h : Eté Show d'Uchaux :

Vers devins et Trucs en plumes

25 juillet 20h30 Château de Massillan :

Concert Camerata Rosa Musica

27 juillet 21h30 : Liszt en Provence :

Irina Lankova piano

31 juillet 21h : Eté Show d'Uchaux :

Le défunt et Un petit pois sur la conscience

1^{er} août 18h00 à 22h00 : Marché artisanal

et concert de musique brésilienne

6 août 21h : Concert gratuit Melting Blues

8 août 21h30 : Liszt en Provence :

Sergey Belyavsky piano

10 août 21h30 : Liszt en Provence :

Tedi Papavrami violon

15 août 18h30 : Les Estivales :

Thérèse Sondeckis violon

17 août 21h00 : Liszt en Provence :

Florian Noack piano

24 août 21h00 : Liszt en Provence :

Gabriel Durliat piano

6 septembre 9h / 12h : Forum des associations

6 septembre 14h: Challenge de la mairie avec
l'ABU

14 septembre 9h/18h : Auto Moto Tracto Retro

14 septembre 20h30 : Liszt en Provence :

Maria Milstein violon, Nathalia Milstein piano

21 septembre : Journée du patrimoine

4 octobre : Octobre Rose